



## Traité Zevahim

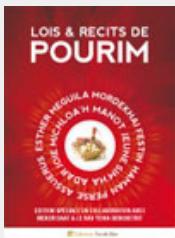
### Michna 6 - Chapitre 8

דָם שְׁנַתְעֵרֶב בְּמִים,  
אֲمִינְשׁוֹ בָזֶן מְרַאֶה דָם,  
כְּשֶׁר.

נְתַעֲרֵב בֵּין,  
רוֹאֵין אֶתְזָנוֹ כְּאַלְוֹ הַוָּא מִים.  
נְתַעֲרֵב בְּדָם בְּהַמָּה אוֹ בְּדָם פִּיהָ,  
רוֹאֵין אֶתְזָנוֹ כְּאַלְוֹ הַוָּא מִים.  
רַבִּי יְהוּדָה אָמֵר:  
אֵין דָם מַבְטִיל דָם:

[Dans le cas du]sang[d'une offrande immolable]mélangé à de l'eau, si[le mélange]a l'apparence du sang,[il est]apte[à être aspergé sur l'autel, même si la majeure partie du mélange est de l'eau. Si le sang]a été mélangé à[du vin rouge], on considère[le vin]comme de l'eau.[Si cette quantité d'eau donne au mélange l'apparence du sang, il est apte à être présenté. De même, si le sang]a été mélangé au sang d'[un animal domestique non sacré]ou au sang d'[un animal non]domestique non sacré, on considère[le sang non-sacré]comme de l'eau. Rabbi Yehouda dit : Le sang n'annule pas le sang.[C'est pourquoi le Kohen présente le sang du mélange sur l'autel.]

### Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."